

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 18

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 18. Lausanne, 5 Septembre 1864. IX^e Année

SOMMAIRE. — Subsistance des troupes en campagne. — Guerre d'Afrique. — Tir militaire. — Campagne de Crimée (*suite*). — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Guerre du Danemark en 1864. (*2^e feuille.*)

SUBSISTANCE DES TROUPES EN CAMPAGNE.

On nous écrit de Nyon :

Les journaux suisses ont fait connaître que le département militaire fédéral, sur la demande de la Société fédérale des officiers, a ouvert un concours sur la question suivante :

« Quel est le meilleur moyen de pourvoir à la subsistance des troupes en campagne, et quels sont les meilleurs ustensiles de campagne ? »

Pour le moment nous ne voulons nous occuper que de la 1^{re} partie de cette question et voici ce que nous en pensons :

Lors d'une mise sur pied on commence par cantonner la troupe pendant un certain temps et elle est nourrie par les habitants, moyennant une indemnité déterminée par les règlements ; puis les brigades et les divisions formées elle reçoit alors ses rations des fournisseurs. C'est à partir de ce moment-là qu'on peut la considérer comme entrant en campagne et c'est ce qui a toujours été pratiqué jusqu'à présent. Comme nous désirons qu'à l'avenir on procède différemment et qu'au lieu de se servir de l'entremise des fournisseurs, on essaie du système des fournitures directes, nous dirons en peu de mots quelles seraient, d'après nous, les modifications à apporter à l'organisation actuelle pour arriver à ce résultat.

Le personnel du commissariat est trop nombreux et devrait être considérablement diminué ; il suffirait en effet d'un effectif de :